

Objet : Sorties Loisirs Tout Public – 2ème semestre 2025 partie 2

Le Maire de la commune de Saint-Rémy,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,
Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Madame le Maire par délibération n°60/20 du 24 septembre 2020 et complétée par la délibération n°043/21 du 30 juin 2021 autorisant Madame le Maire à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions en fonctionnement ou en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant estimé du projet subventionné,

Considérant qu'il y ait lieu de fixer les tarifs des sorties culturelles proposées par l'Espace Simone Veil pour le deuxième semestre 2025.

D E C I D E

ARTICLE 1 :

Les tarifs suivants seront appliqués au public fréquentant les animations et ateliers proposés par l'Espace Simone Veil.

ACTIVITES	DATES	AVEC REPAS				SANS REPAS			
		Adulte	Adulte avec enfant	Enfant (12-16 ans)	Enfant (-12 ans)	Adulte	Adulte avec enfant	Enfant (12-16 ans)	Enfant (-12 ans)
Sortie de Noël	10/12/2025	36€	24€	13€	9€	23€	16€	8€	5€

Le paiement s'effectue en liquide ou par chèque.

ARTICLE 2 :

Ces tarifs sont applicables au 1er octobre 2025.

ARTICLE 3 :

Madame la directrice générale des services sera chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 :

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera publiée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ampliation sera adressée :

- A la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône, la Trésorerie Municipale

Fait à Saint-Rémy, le 22/09/2025

Florence PLISSONNIER

Maire

